



Nations Unies

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Assemblée générale

AG/11018

Assemblée générale

Soixante-cinquième session

42^e & 43^e séances plénières – matin & après-midi

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: LES DÉLÉGATIONS DÉFENDENT LEURS PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Un an avant l'examen du statut du Conseil des droits de l'homme par l'Assemblée générale, les États Membres ont défendu, aujourd'hui, les propositions qu'ils ont avancées, dans le cadre du réexamen du fonctionnement du Conseil qu'ils ont entamé, cette année, à Genève. Le Conseil des droits de l'homme a été créé en 2006 par la résolution 60/251 de l'Assemblée générale qui prévoit le réexamen de son statut et de son fonctionnement cinq ans après sa création.

/...

RAPPORT DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Déclarations

Venu présenter le rapport annuel du Conseil des droits de l'homme (A/65/53), qui couvre la période allant de septembre 2009 à juin 2010, le Président du Conseil, M. SIHASAK PHUANGKETKEOW (Thaïlande), a indiqué que le Conseil avait achevé l'Examen périodique universel (EPU) de 127 États membres et s'est enorgueilli du fait que le Conseil avait bénéficié de la participation totale des États membres dont les dossiers ont été examinés jusqu'à présent. Ce mécanisme, a-t-il ajouté, a réussi à créer des synergies positives pour améliorer la situation des droits de l'homme sur le terrain.

/...

Le Conseil a adopté, a précisé M. Phuangketkeow, 100 résolutions, 72 décisions et 3 déclarations présidentielles. Le Président a également évoqué la tenue, entre autres, d'une session spéciale en appui aux processus de redressement après le tremblement de terre en Haïti et le dialogue avec les experts indépendants chargés d'évaluer les mesures adoptées par Israël et la Palestine à la lumière de la résolution 64/254 de l'Assemblée générale.

/...

M. MAGED ABDELAZIZ (Égypte) ...

/...

... Il a réitéré le rôle du Conseil dans le respect de tous les droits de l'homme et du droit humanitaire international, en particulier dans les territoires palestiniens occupés. ...

/...

M. PEDRO NÚÑEZ-MOSQUERA (Cuba) ... Il a déploré les graves et persistantes violations des droits de l'homme commises par Israël à l'encontre du peuple palestinien.

/...

M. SAAD NAHAR ALHAJERI (Koweït) ... Après avoir illustré cette assertion par les mesures prises dans son pays, le représentant a invité les États Membres à garder à l'esprit les violations graves et flagrantes de toutes les normes et lois internationales perpétrées par les forces d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien ainsi que leurs infractions contre le droit humanitaire international, comme en atteste le siège de Gaza. La communauté internationale doit prendre ses responsabilités et protéger le peuple palestinien contre les pratiques et politiques illégales de l'occupation israélienne.

/...

M. HASSAN AHMED (Soudan) ... Après s'être félicité de l'adoption d'une loi sur le référendum à Abiye, il a salué les nombreuses résolutions du Conseil sur la situation à Gaza et dans les territoires palestiniens occupés.

/...

C'est avec consternation et déception que je m'adresse à cette assemblée, a déclaré d'emblée M. HAIM WAXMAN (Israël) qui a jugé « fort regrettable » que le Conseil n'ait cessé de trahir sa responsabilité et ses principes fondateurs, en fermant les yeux sur les violations des droits de l'homme les plus graves au monde, tout en ciblant, « à sa grande convenance et de manière obsessionnelle », Israël. Une fois de plus, ce forum a été manipulé pour servir les desseins politiques les plus cyniques, a-t-il regretté. Il affirmé qu'un examen objectif du rapport du Conseil confirmerait ses préjugés sur Israël, relevant notamment que plus de la moitié des résolutions ciblant des pays précis, parlent exclusivement d'Israël.

Depuis sa création, 12 des 15 sessions ordinaires du Conseil ont débouché sur des résolutions biaisées condamnant Israël tout comme six des sept sessions extraordinaires. M. Waxman a également relevé que le point 7 de l'ordre du jour du Conseil était le seul point relatif à la situation d'un pays précis, une situation contraire aux principes de justice et d'impartialité ainsi qu'à la lettre et à l'esprit de l'instrument constitutif du Conseil, à savoir la résolution 60/251 de l'Assemblée générale.

La nature politique du Conseil a encore été prouvée dans sa réponse à l'incident de la flottille du 31 mai, a dit le représentant, en dénonçant une résolution adoptée deux jours après « sans information vérifiable et factuelle ». Il est évident que cet organe préfère perpétuer un langage outrancier et un agenda politique plutôt que de rechercher la vérité, s'est-il insurgé. M. Waxman a ensuite fait savoir qu'Israël avait accepté de partager les résultats de son enquête interne avec le Groupe d'experts du Secrétaire général. Il a reproché au Conseil de rester silencieux devant des victimes qui veulent que leur voix soit entendue. Ceci n'est pas surprenant, a-t-il commenté, puisque certains des plus graves violateurs des droits de l'homme au monde siègent au Conseil et en dictent la direction.

M. FREDERICK D. BARTON (États-Unis) ... Ma délégation, a-t-il poursuivi, continue néanmoins d'être déçue par le déséquilibre retenu par le Conseil dans son approche sur la situation des droits de l'homme dans les Territoires occupés. Mon pays, a-t-il dit, ne peut appuyer les résolutions qui prennent Israël pour cible, tout en ignorant les menaces du Hamas. S'agissant de l'incident du 31 mai, il a estimé que le Groupe d'expert du Secrétaire général était un élément essentiel pour faire la lumière sur cet incident. ...

/...

M. APALAN ERTUĞRUL (Turquie) a évoqué la résolution 15/1 du Conseil portant sur l'incident de la flottille du 31 mai dernier. Il a indiqué que la mission d'établissement avait publié son rapport après avoir entendu 112 témoins. Ses conclusions, qui reflètent une analyse méticuleuse de l'incident, montrent que le personnel militaire israélien avait utilisé une force disproportionnée et une violence inutile, commettant ainsi de graves violations des droits de l'homme. Le rapport, a indiqué M. Ertuğrul, fait également état d'autres crimes graves comme les assassinats délibérés, les traitements inhumains et les coups et blessures graves.

Le représentant a indiqué que la Turquie avait présenté, le 30 septembre dernier, son rapport intérimaire au Groupe d'expert, lequel a ensuite présenté son premier rapport intérimaire au Secrétaire général. Il a critiqué le fait qu'Israël n'ait pas toujours présenté son rapport d'enquête. Si Israël avait présenté ses excuses et dédommagé les victimes, nous n'en serions pas là, a-t-il déploré. Si Israël n'honore pas ses obligations, a-t-il prévenu, cette question deviendra inévitablement un point central de l'ordre du jour de la seizième session du Conseil.

/...

M. IBRAHIM O. A. DABBASHI (Libye) a plaidé pour un Conseil fort et intègre, partisan d'une approche impartiale, en nette rupture avec celle qui prévalait auparavant. Il a rappelé les défis qui étaient ceux du Conseil, s'agissant notamment des violations des droits de l'homme résultant d'occupations étrangères. Il a souligné les réalisations positives du Conseil, grâce notamment à l'EPU, avant d'insister sur les violations des droits de l'homme qui ont toujours cours en Palestine du fait de l'occupant sioniste. M. Dabbashi a rappelé que la Libye, qui a eu l'insigne honneur d'être élue au Conseil, veillerait à ce que ces violations dans les territoires palestiniens occupés fassent l'objet d'un suivi constant du Conseil.

* * * * *